

## Observation dématérialisée N-71 – 22 août 2024

Sujet **Révision du PLU de Beausoleil - Avis**

Bonjour,

Dans le cadre de la révision du PLU de la ville de Beausoleil dont je suis résident, vous trouverez ci-dessous quelques rapides observations :

### Calendrier de l'enquête publique :

Je trouve regrettable qu'une enquête publique relative à un texte réglementaire qui participera à l'organisation de la ville pour les 10 ou 15 prochaines années se déroule en période de congés estivaux (du 22/07 au 23/08). Période pendant laquelle une grande partie de la population quitte la ville et n'est ainsi pas pleinement en mesure de participer à l'enquête. Est-ce un hasard du calendrier ? Peut-être, mais je note tout de même que ce n'est pas la première fois que cela se produit à Beausoleil. Ainsi l'enquête publique permettant la modification de l'actuel PLU pour autoriser la réalisation d'un projet immobilier situé sur l'avenue des combattants en Afrique du Nord (route du Mont des Mules) s'était déroulée en 2019 ou 2020 dans les mêmes conditions et avait malheureusement recueillie très peu d'avis. Quelle est l'intérêt d'organiser une enquête publique si la majorité des personnes concernées n'a pas vraiment, pour une raison de calendrier, la possibilité d'y répondre ?

### Plan de zonage :

Le nouveau plan de zonage fait disparaître ou déplace de grandes surfaces d'espaces boisés classés et fait apparaître des nouvelles surfaces agricoles.

Pourquoi pas sur le principe, mais encore faudrait-il que les nouvelles surfaces désignées soient véritablement adaptées à cette nouvelle activité et ce n'est pas ce que semble indiquer le rapport établi par chambre d'agriculture (document joint à la présente enquête publique).

D'autre part, il est dommage que l'une des principales zones destinées à accueillir de l'agriculture, à savoir celle située dans le secteur des Clapisses qui offre une surface totale d'environ 5 hectares soit modifiée dans le cadre d'un projet privé visant à accueillir un vignoble. Les espaces boisés classés constituent du bien commun et il est désolant que celui-ci soit sacrifié au profit d'intérêts privés. D'autant plus qu'il ne me semble pas que la Côte d'Azur soit réputée pour la qualité de ses vignobles qui ont plutôt tendance à marquer le paysage par leur absence.

### Loi Climat & résilience - Zéro Artificialisation Net :

Au même titre que d'autres acteurs locaux, je suis étonné de constater que la majorité des chiffres relatifs au calcul de la surface maximale d'artificialisation des sols (pour les années à venir) annoncé dans le projet du nouveau PLU présentent une différence importante avec ceux publiés par le site Internet officiel du gouvernement : [mondiagartif.beta.gouv.fr](http://mondiagartif.beta.gouv.fr). Ces chiffres permettent ainsi à la commune d'augmenter la surface de sol potentiellement « artificialisable ».

Dans quel intérêt ?

Quel bénéfice tirerons-nous à contribuer à l'accélération du réchauffement climatique ?

Quelle est la méthode de calcul qui a permis d'arriver à des résultats si différents ?

En espérant que mes brèves observations auront leur utilité.

Cordialement,

Nicolas TREFOLONI